

**PERSONNELS ENSEIGNANTS PREMIER ET SECOND DEGRÉS,
D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE SESSION 2022**

- session 2022 -

Avis de concours

OUVERTURE DES REGISTRES D'INSCRIPTION

du mardi 19 octobre 2021 à partir de 12h00
au mercredi 17 novembre 2021, 17h00 (heure de Paris)

Important : aucune demande ne peut plus être formulée postérieurement à la date de clôture du registre d'inscription.

L'inscription à ces concours s'effectue entièrement par Internet.
L'adresse électronique est obligatoire pour le suivi des inscriptions.

CONCOURS PREMIER DEGRÉ

- **CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES**
 - SECOND CONCOURS INTERNE PUBLIC ET PRIVÉ
- **CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES (C.R.P.E.)**
 - CONCOURS PUBLIC ET PRIVÉ
 - TROISIÈME CONCOURS PUBLIC

CONCOURS SECOND DEGRÉ

- **AGRÉGATION**
 - CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPÉCIAL PUBLICS
 - CONCOURS INTERNE PUBLIC ET PRIVÉ (CAER-PA)
- **CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP**
 - CONCOURS EXTERNES PUBLICS ET PRIVÉS (CAFEP)
 - CONCOURS INTERNES PUBLICS ET PRIVÉS (CAER)
 - TROISIÈME CONCOURS PUBLICS (CAPES/CAPEPS/CAPET/CAPLP)
 - TROISIÈME CONCOURS PRIVÉS (CAFEP-CAPES)
- **CPE**
 - CONCOURS EXTERNE ET INTERNE PUBLICS, TROISIÈME CONCOURS
- **PSYEN**
 - CONCOURS EXTERNE ET INTERNE PUBLICS, TROISIÈME CONCOURS

Recommandations aux candidats avant de procéder à l'inscription

- vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : www.devenirenseignant.fr et www.education.gouv.fr) ;
- procédez vous-même à votre inscription.
- n'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire.
- consultez régulièrement votre messagerie électronique et vos sms sur votre téléphone portable.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez :

- contacter le rectorat de Dijon – Service DEC3 – Bureau 128W (dec3-ce2@ac-dijon.fr)
2G rue général Delaborde, 21019 DIJON cedex - ☎ : 03 80 44 85 65 / 85 66
- consulter le site du rectorat de l'académie de Dijon en vous rendant à l'adresse :
<https://www.ac-dijon.fr/recrutement-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-121672>

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Concours du Premier degré (CIRPE-CRPE) et les concours CAPEPS-CPE-PSYEN

→ via l'application nationale CYCLADES

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

IMPORTANT : pour s'inscrire à partir de cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours souhaités.

À l'issue de l'inscription, le candidat ou la candidate reçoit un mail lui indiquant que son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande personnalisée de pièces justificatives sont disponibles dans son espace Cyclades, dans le menu « DOCUMENTS ».

Attention : les transmissions d'informations de l'administration au candidat ou à la candidate se font exclusivement à partir de l'espace candidat Cyclades et des notifications relayées par l'adresse mail communiquée par le candidat ou la candidate.

Retour des pièces justificatives :

- Le candidat ou la candidate devra **obligatoirement téléverser ses documents sur CYCLADES au plus tard le 15 décembre 2021**.



ATTENTION EXCEPTION :

- Pour le **TROISIÈME CONCOURS DU CRPE** et le **TROISIÈME CAPEPS**, le candidat ou la candidate devra retourner les documents **par courrier postal au rectorat** à l'adresse suivante :

Service DEC3 – Bureau 128W - 2G rue du général Delaborde - 21019 Dijon
au plus tard le 15 décembre 2021



Pour le dossier RAEP

Pour le concours interne de CPE, le **dossier RAEP** constitue l'épreuve d'admissibilité. Il devra être **téléversé sur CYCLADES** à la rubrique « mes justificatifs » avant la **DATE BUTOIR du 30 novembre 2021**.

Tout dossier RAEP déposé après la date de clôture ne sera pas recevable et entraînera l'élimination du candidat

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Concours du second degré (AGREGATION – CAPES – CAPET – CAPLP)

→ via le portail du ministère :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

IMPORTANT : tant que vous n'avez pas obtenu le numéro d'inscription, celle-ci n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, vous devez reprendre la totalité de la procédure. Suite à cette démarche, vous recevrez un mail de confirmation comportant un récapitulatif d'inscription.

À l'issue de la période d'inscription, un récapitulatif d'inscription et une liste des pièces justificatives sont adressés à chaque candidat par courrier postal, rappelant les caractéristiques de son inscription ainsi que son numéro d'inscription.

Les documents fournis et complétés par le candidat ou la candidate, accompagnés des pièces justificatives nécessaires à son dossier d'inscription, sont à transmettre **au plus tard** à la date du **15 décembre 2021, par courrier postal au rectorat**, à l'adresse suivante :

Service DEC3 – Bureau 128W - 2G rue du général Delaborde - 21019 Dijon.



Pour le dossier RAEP

Pour les concours internes du CAPES (sauf pour les sections documentation, éducation musicale et chant choral), du CAPET et du CAPLP, le **dossier RAEP** constitue l'épreuve d'admissibilité. Une adresse postale sera communiquée aux candidat(e)s, suite à leur inscription. Le dossier devra être retourné à cette adresse avant la **DATE BUTOIR du 30 novembre 2021**.

Tout dossier RAEP déposé après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas recevable et entraînera l'élimination du candidat.